

Justifier d'une formation
d'au moins un an,
correspondant à un volume
minimal de 360 heures.

Sont pris en compte les formations dispensées par : conservatoires, écoles d'art dramatique, université (section théâtre), et cours privés. **Le cursus en BAC spécialité Théâtre n'est pas pris en compte.**

En cas de cumul de formations pour justifier les 360 h, **prévoir une attestation par établissement.**

Nom du conservatoire, de l'école d'art dramatique, de l'université ou du cours privé de théâtre	
Nom du (ou des) professeur(s)	

Je soussigné(e)
Agissant en qualité de
Certifie que (nom prénom)
Né(e) le
À suivre avec assiduité une formation théâtrale pour la période suivante (précisez les dates)
Si en conservatoire précisez le cycle suivi
Indiquez le volume horaire effectué

Fait à :

Le :

Signature du/de la Directeur/Directrice

Cachet de l'établissement
